

Echo du Conseil Municipal du 23 mars 2010

Le Conseil Municipal et le CCAS se sont réunis le mardi 23 mars 2010 ont débattu des sujets suivants :

Budget :

Le détail des sections de fonctionnement et d'investissement du compte administratif et de gestion 2009 de la commune et du CCAS a été présenté et voté à l'unanimité par les membres présents. Les recettes de fonctionnement sont de 435655,58€ et les dépenses de fonctionnements s'élèvent à 387779,15€. Le résultat de fonctionnement est de 47876,43€. Au niveau de la section d'investissement les recettes sont de 228593,09€ et les dépenses de 253023,21€, soit un résultat de -24430,12€. Le résultat global de l'exercice 2009 dégage un excédent de 23446,31€. Après avoir cumulé les résultats reportés des exercices antérieurs, on obtient un résultat final de clôture de 12243,94€.

La partie CCAS représente des dépenses de fonctionnement pour 3590,60€ et des recettes de fonctionnement pour 4108,81€ soit un résultat de fonctionnement de 518,21€.

Le budget primitif 2010 des sections de fonctionnement et d'investissement de la commune et du CCAS a été présenté, amendé et voté à l'unanimité par les membres présents. Le budget primitif du CCAS présente un équilibre « dépense/recette » prévisionnel à 8638€.

Les dépenses de fonctionnement prévisionnelles totales sont de 456420€. L'évaluation des charges prend en compte l'augmentation des coûts de l'énergie et du déneigement liée à un hiver rigoureux et long. Les subventions aux associations ont été reconduites avec les mêmes valeurs. La demande de l'association de la cantine scolaire intercommunale a été acceptée. Le montant sera étudié avec les communes concernées. Les recettes prévisionnelles de fonctionnement s'équilibrent à 456420€. Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité l'augmentation d'un point du taux d'imposition appliqué sur les bases des 4 taxes (taxe habitation, taxe foncier bâti, taxe foncier non bâti et taxe professionnelle). Cette progression des taux augmentera les recettes d'environ 9000€ et permettra de couvrir certaines baisses comme notamment les taxes additionnelles sur les droits de mutation.

Les dépenses et recettes prévisionnelles d'investissement s'équilibrent 206782€. Les incertitudes sur certaines recettes d'investissement ont orienté le Conseil Municipal a limité les investissements en 2010. Le budget primitif d'investissement est équilibré sans contractualiser de nouveaux emprunts bancaires. Les travaux retenus en 2010 seront l'entretien des voiries, la réfection du mur de la cour des écoles et le début de la mise en place de la signalétique. Les dépenses d'investissement comprendront aussi le premier volet de l'étude PLU, le

renouvellement de matériels et outillages (guirlandes de Noël) et des matériels informatiques.

Travaux :

L'entreprise Truchet a été retenue pour la restauration des murs de la cour des écoles. L'investissement est de 21700€ HT.

Le Conseil Municipal a donné son accord pour répondre favorablement à la DRAC sur la future tranche de travaux de l'Arthaudière. Une demande de subvention sera adressée au Conseil Général avec le plan de financement. Ce nouveau chantier débutera que lorsque l'ensemble des financements seront acquis.

Divers :

Une délibération a été prise pour fixer les remboursements des frais de déplacement des régisseurs.

Le Conseil Municipal a délibéré favorablement sur la convention avec le Conseil Général pour la gestion et le suivi de l'assainissement communal.